



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL
Gestionnaire de patrimoine
☎ 04.94.36.83.98 – cmaurel@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2024/022/A.J.

Publié Le

20 MARS 2024

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est propriétaire de locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à TOULON (83000) 5-7, Rue des Riaux (entrée 2, Rue du Noyer), cadastré section CN N°702, soit les lots numéros 17 et 18 de l'État Descriptif de Division modifié du 28 Août 1996,

Considérant que la convention du 26 Mai 2011 liant la Ville de Toulon à L'« OFFICE DEPARTEMENTAL DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT » (O.D.C.A), devenu « L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE TOULON » portant mise à disposition desdits locaux est arrivée à terme,

Considérant que « L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE TOULON » a sollicité la Ville de Toulon afin de poursuivre cette occupation,

DECIDE

DE CONCLURE avec « L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE TOULON », représentée par son Président, Monsieur Boris TOUATY, dont le siège social est sis à TOULON (83000) 6, Place Amiral Senes, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à TOULON (83000) 5-7, Rue des Riaux (entrée 2, Rue du Noyer), cadastré section CN N°702, soit les lots numéros 17 et 18 de l'État Descriptif de Division modifié du 28 Août 1996.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024.

Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant annuel de 320,48 € sera demandée à l'Association

Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 20 MARS 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

20 MARS 2024

LE 20 MARS 2024

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Acte à classer

2024022AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-20T11-04-59.03 (MI251743348)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240320-2024022AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/022/A.J. - Conclusion
du louage des choses - "L'OFFICE DU COMMERCE
DE L'ARTISANAT DE TOULON" - et projet de convention

Date de décision : 20/03/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. **Domaine** et patrimoine
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAJ SFP 2024 022 AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/24 à 11:04

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 20/03/24 à 11:05

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 20/03/24 à 11:11